

**D E C I S I O N : COMPOSITION DU JURY DU  
CONCOURS SUR TITRE DE TECHNICIEN DE LABORATOIRE DE CLASSE NORMALE  
EN DATE DU 14 JUIN 2018**

**Le Directeur du Centre Hospitalier de BRIVE :**

- VU La loi n° 83-634 modifié du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- VU La loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière
- VU Le décret n° 2011-748 du 27 juin 2011 portant statuts particuliers des corps des personnels médico-techniques de la catégorie B de la fonction publique hospitalière modifié par décret n° 2013-733 du 12 août 2013 et décret n° 2014-71 du 29 janvier 2014
- VU L'arrêté du 20 décembre 1989 fixant la composition du jury et les modalités du concours sur titres permettant l'accès au corps des techniciens de laboratoire
- VU L'arrêté du 15 juin 2007 relatif aux titres ou diplômes exigés pour l'accès aux concours sur titres de technicien de laboratoire de la fonction publique hospitalière
- VU L'avis de concours publié sur le site de l'ARS Limousin

**D E C I D E**

**Article 1** - Le jury du concours sur titre organisé par le centre hospitalier de BRIVE en vue de pourvoir un poste de Technicien de Laboratoire de classe normale est composé comme suit :

- Monsieur MARILLESSE - Directeur des Ressources Humaines- Centre Hospitalier de BRIVE, Président de jury
- Monsieur le Docteur SOMMABERE - Praticien hospitalier chef de service
- Madame DELVIGNE - Technicien de Laboratoire cadre de santé

Article 2 : la présente décision fait l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur les sites INTRANET et INTERNET

**Article 3** - Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution de la présente décision

Fait à BRIVE le 10 avril 2018

Le Directeur,

  
Vincent DELIVET